

Québec, le 10 juin 2020

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1er étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Leader parlementaire du gouvernement,

Il me fait plaisir de répondre aux questions inscrites au *Feuilleton et préavis de l'Assemblée* du mercredi 13 mai 2020, par le député de Vimont, monsieur Rousselle.

Tout d'abord, permettez-moi de préciser que le Programme incitatif pour la rétention des travailleurs essentiels (PIRTE) est un programme géré par Revenu Québec et que les conditions de travail de nos « anges gardiens » sont sous la responsabilité du ministère de la Santé et des Services sociaux et du Secrétariat du Conseil du trésor, alors que les conditions de travail font actuellement l'objet de négociations collectives. Je suis certain que ces ministères et organismes pourront répondre adéquatement à vos questions.

Le Programme actions concertées pour le maintien en emploi (le PACME), mis en place par mon ministère, dresse une liste de formations publiées sur le site Quebec.ca pour en faciliter la compréhension des entreprises et des promoteurs collectifs. Par contre, comme il ne s'agit pas d'une liste exhaustive, d'autres formations peuvent être admissibles. De plus, il ne s'agit pas d'une liste de formations certifiées par le MTESS. Les conditions d'admissibilité étant de répondre aux besoins identifiés par l'entreprise ou le promoteur collectif et d'être offerte de manière professionnelle, tout en répondant aux objectifs visés par le programme.

Les formations dispensées dans le cadre du PACME n'ont pas à être approuvées par la CNESST, ni par aucun autre organisme. C'est au prestataire de formation de s'assurer que l'offre de formation répond aux règles sanitaires en santé publique. Ces formations doivent répondre aux critères mentionnés précédemment et être validées par le ministère au moment du traitement de la demande. Il n'y a pas de délai pour qu'une organisation soit habilitée à offrir des formations offertes dans le cadre d'une entente du PACME.

Veuillez agréer, Monsieur le Leader parlementaire du gouvernement , mes plus sincères salutations.

A handwritten signature in blue ink, reading "Jean Boulet". The signature is written in a cursive style with a large initial 'J' and 'B'.

Jean Boulet